

PUBLIC

Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler une PEMP



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

21 heures de formation (3 jours)



FORMATEUR(S)

Formateur expérimenté avec une expérience de plus de 5 ans



PARTICIPANTS

Maximum: 6

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

FORMATION CACES® R386

Plate-forme élévatrice Mobile de Personne

OBJECTIFS

- Conduire et utiliser en sécurité les catégories d'engins de chantier pour lesquelles il sera habilité par l'employeur
- Travailler dans le respect de la réglementation
- Maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des Plate-forme élévatrice mobile de Personne

CONTENU

Formation théorique :

- > La réglementation
- La classification et la technologie des PEMP
- Les caractéristiques de chaque PEMP
- Les règles de conduite, circulation et stationnement
- La distance de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les organes de sécurité et vérifications à effectuer
- Les organes de sécurité et vérifications à effectuer
- Les organes de sécurité et vérifications à effectuer
- Les consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Formation pratique:

- La vérification de l'adéquation de la plateforme élévatrice
- Le contrôle du bon fonctionnement de la PEMP
- > Le positionnement de la PEMP et déplacements
- La conduite et la circulation (plate-forme de travail en élévation)
- La réalisation des manœuvres de secours et réaction face à un signal d'alerte

PRE-REQUIS

- ✓ Il est nécessaire d'avoir 18 ans pour effectuer une formation CACES
- ✓ Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail Les formations CACES sont éligibles au CPF.

MODALITES D'ANIMATION

- ✓ Cours sous forme de vidéo projection
- ✓ Validation de la formation

SUPPORT

Référentiel de la CNAMTS R 386

VALIDATION

Cette formation sera validée par :

Test théorique et test pratique selon le référentiel de la CNAMTS Formulaires d'évaluation de la formation

Validation : CACES® (validité : 5 ans)

Après avis favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

